

Annexe 2 – Communication physique du passeport à l'organisme émetteur

	CBC	Association d'élevage (pour la race concernée)
Simple enregistrement de données dans la banque de données		
Cheval détenu en Belgique, délivrance du passeport par une association d'élevage située dans un autre Etat membre	X	
Cheval introduit définitivement en Belgique	X	
Cheval importé – Passeport conforme	X	
Modification de données enregistrées		
Remarquage du cheval – Cheval enregistré	X ¹	X ¹
Remarquage du cheval – Autre que cheval enregistré	X	
Mort (pas à l'abattoir) – Perte (y compris vol) ² – Cheval enregistré ¹	X ¹	X ¹
Mort (pas à l'abattoir) – Perte (y compris vol) ² – Autre que cheval enregistré	X	
Castration-Cheval enregistré ¹	X	
Castration-Autre que cheval enregistré	X ¹	X ¹

¹ Au choix du détenteur

² Le passeport doit être renvoyé à l'organisme émetteur belge qui a délivré le passeport. Si le passeport a été délivré par un organisme émetteur situé dans un autre pays, le document doit être renvoyé à l'organisme émetteur belge qui a réalisé le dernier enregistrement dans la banque de données.